

CONSEIL DES MINISTRES DU 09 DECEMBRE 2015

Adoption du décret fixant les attributions du ministre de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation et porte organisation et fonctionnement dudit ministère.

Ce décret restructure le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation et prend en compte la synergie des actions à opérer au niveau de ces trois domaines d'intervention que sont, l'action social, le genre et la promotion de la femme, et enfin l'alphabétisation. Il rend cohérent la coordination des interventions du ministère dans la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de protection des personnes vulnérables, d'équité et d'égalité de genre, ainsi que l'alphabétisation et l'éducation non formelle.